

Cher(e) client(e),

Chaque année à la même période, la MSA nous alerte sur le cumul entre l'exonération Travailleur Occasionnel (TO) et la réduction générale. Il n'est pas autorisé de bénéficier des deux sur la même année civile.

Prenons le temps de faire le point !

EXONERATION / REDUCTION

	EXONERATION TO	REDUCTION GENERALE
Pour qui ?	CDD saisonnier CDD d'usage Contrat vendange CDD d'insertion Contrat Unique d'Insertion CDI (pour un demandeur d'emploi par un groupement d'employeurs)	Tous types de contrats, apprentis inclus
Exclus	CUMA Entreprise de travaux agricoles, ruraux et forestiers Paysagiste Artisans ruraux	Particuliers employeurs
+	Plus avantageuse sur le court terme	Plus avantageuse sur le long terme Pas de limitation de durée
-	Limité à 119 jours par an	
Calcul	Cet exonération est : - totale pour une rémunération mensuelle brute inférieure ou égale à 1,2 SMIC mensuel ; - dégressive pour des rémunérations comprises entre 1,2 et 1,6 SMIC mensuel ; - nulle pour des rémunérations mensuelles égales ou supérieures à 1,6 SMIC mensuel.	Cette réduction est annuelle avec une régularisation progressive (mois après mois). Elle est : - totale pour une rémunération mensuelle brute égale au SMIC ; - dégressive pour des rémunérations comprises jusqu'à 1,6 SMIC ; - nulle pour des rémunérations mensuelles égales ou supérieures à 1,6 SMIC.

Ces deux exonérations ne sont pas cumulables au cours d'une même année civile.

Exemple : Vous avez embauché un salarié avec exonération TO (via un TESA ou autre) pour 2 mois puis, vous le réembauchez en CDI ou en apprentissage, l'exonération TO n'est plus possible.

Vous devez donc faire un choix :

- demander la renonciation de l'exonération TO au profit de la réduction générale
- maintenir cette exonération TO et ne bénéficier d'aucune exonération sur le reste de l'année



PROCURATION AUX SERVICES EN LIGNE MSA

Dans le cadre de la qualité DSN, une procuration permettra à Atout Services d'avoir un accès à des informations nécessaires au traitement de votre dossier. Celle-ci vous sera prochainement envoyée dans un e-mailing ou retrouvez-la sur notre site internet www.atoutservices-mos.com